



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2015/29

Le 5 novembre 2015

«L'action de la Cour internationale de Justice reste primordiale dans le domaine du règlement pacifique des différends interétatiques», déclare le président de la Cour à l'Assemblée générale des Nations Unies

LA HAYE, le 5 novembre 2015. S. Exc. M. le juge Ronny Abraham, président de la Cour internationale de Justice (ci-après, la «CIJ»), a déclaré aujourd'hui à l'Assemblée générale des Nations Unies que, au cours des douze derniers mois, «la Cour a consacré tous ses efforts à répondre aux attentes des justiciables internationaux dans les meilleurs délais».

Le président Abraham s'adressait aux représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, réunis à New York à l'occasion de la présentation par la Cour de son rapport pour la période allant du 1^{er} août 2014 au 31 juillet 2015.

Dans son discours, le président a donné un bref aperçu des activités judiciaires de la Cour. Il a précisé que, au cours de la période considérée, «jusqu'à 14 affaires contentieuses [avaient] été pendantes devant la Cour», et que celle-ci avait «tenu des audiences dans trois d'entre elles».

«A ce jour, toutes les affaires dans lesquelles la Cour a ainsi tenu des audiences sont en délibéré, à l'exception de celle qui oppose la Bolivie au Chili, dans laquelle la Cour a déjà rendu, le 24 septembre dernier, un arrêt concluant à sa compétence, et pour laquelle la procédure sur le fond a donc repris son cours», a ajouté le président Abraham.

A l'issue de son allocution, le président Abraham a estimé que «l'action de la Cour internationale de Justice rest[ait] primordiale dans le domaine du règlement pacifique des différends interétatiques». Il a précisé que «la Cour entend[ait] s'efforcer d'utiliser de façon optimale les ressources modestes qui sont mises à sa disposition, pour résoudre promptement les différends qui lui sont soumis». «Pour y arriver, elle n'hésitera pas, comme elle le fait déjà, à examiner plusieurs affaires concomitamment», a-t-il ajouté, rappelant que «quatre affaires sont actuellement en cours de délibéré [... ce qui] témoigne du souci de la Cour de s'acquitter, à l'aube de son soixante-dixième anniversaire, de sa noble et exaltante fonction judiciaire dans des délais raisonnables.» «[La Cour] sait pouvoir compter [...] sur [le] soutien constant» des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a déclaré le président Abraham, avant d'indiquer que la Cour, qui est entrée en fonctions quelques mois après l'entrée en vigueur de la Charte, fêtera ses 70 ans en avril 2016. «Cet événement sera à la fois l'occasion de célébrer le travail accompli au cours des soixante-dix dernières années, et de réfléchir aux nouveaux défis qui [...] attendent [la Cour]», a-t-il conclu.

Le texte intégral du discours prononcé par le président de la Cour devant l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que le rapport de la Cour pour l'année judiciaire 2014-2015 sont disponibles sur le site Internet de la Cour (<http://www.icj-cij.org>), sous l'intitulé «La Cour» (cliquer respectivement sur «Présidence» ou «Rapports annuels»).

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). C'est le seul des six organes principaux de l'ONU dont le siège ne soit pas à New York. La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler conformément au droit international les différends d'ordre juridique qui lui sont soumis par les Etats (par des arrêts qui ont force obligatoire et sont sans appel pour les parties concernées) et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui peuvent lui être soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système dûment autorisées à le faire. La Cour est composée de quinze juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Indépendante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, elle est assistée par un Greffe, son propre secrétariat international, dont l'activité revêt un aspect judiciaire et diplomatique et un aspect administratif. Les langues officielles de la Cour sont le français et l'anglais. Aussi appelée «Cour mondiale», elle est la seule juridiction universelle à compétence générale.

Il convient de ne pas confondre la CIJ, juridiction uniquement ouverte aux Etats (pour la procédure contentieuse) et à certains organes et institutions du système des Nations Unies (pour la procédure consultative), avec les autres institutions judiciaires, pénales pour la plupart, établies à La Haye et dans sa proche banlieue, comme par exemple le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (ou TPIY, juridiction ad hoc créée par le Conseil de sécurité), la Cour pénale internationale (ou CPI, première juridiction pénale internationale permanente, créée par traité, qui n'appartient pas au système des Nations Unies), le Tribunal spécial pour le Liban (ou TSL, organe judiciaire international doté d'une personnalité juridique indépendante, établi par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies à la demande du Gouvernement libanais et composé de juges libanais et internationaux), ou encore la Cour permanente d'arbitrage (ou CPA, institution indépendante permettant de constituer des tribunaux arbitraux et facilitant leur fonctionnement, conformément à la Convention de La Haye de 1899).

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)